



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016

Délibération N°2016/286

Tarification des espaces publicitaires pour le magazine municipal
« Ajaccio en mag' »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio met en œuvre un magazine municipal dont le premier numéro est paru en juillet 2016. Cet outil, imprimé à 30 000 exemplaires, est diffusé aux habitants de la commune, ainsi que dans les commerces et les lieux publics ; il relate la vie de la cité, ses projets importants, la vie associative et commerciale, les informations culturelles....

L'enquête TMO-Région / Cap'Com (mai 2011) démontre que 'près de 40% des communes de plus de 5000 habitants ont ouvert leur journal municipal à la publicité locale. Pour ces communes les recettes publicitaires couvrent en moyenne 40% du coût de fabrication de leur journal.

Pour information le coût de l'édition Ajaccio en mag été 2016 a été pratiquement entièrement supporté par les recettes publicitaires.

Le montant des encarts publicitaires a été établi en fonction de la distribution : 30 000 exemplaires toutes boîtes aux lettres et lieux publics.

Données techniques du magazine :

Format : 225x310mm.

Nombre de page : 32 pages augmentées à 36 pour l'agenda d'été.

Tirage : 30 000 ex.

Papier responsable, façon papier journal légèrement plus épais.

Rédaction : interne

PAO : interne

Distribution : Toutes boîtes aux lettres, libre en points de distribution sur présentoirs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2016, chapitre 70, autres produit, art 7082.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser la commercialisation du support communal Ajaccio en mag et d'approuver les tarifs ci-après dont la commune percevra les recettes soit par encaissement direct, soit par conventions partenariales :

4 ^{ème} de couverture :	3000.00 €
2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture :	2000.00 €
Page intérieur :	1500.00 €
Demi-page :	800.00 €
¼ page :	500.00 €

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 novembre 2016 ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

la commercialisation du support communal Ajaccio en mag et approuve les tarifs ci-après dont la commune percevra les recettes soit par encaissement direct, soit par conventions partenariales :

4 ^{ème} de couverture :	3000.00 €
2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture :	2000.00 €
Page intérieure :	1500.00 €
Demi-page :	800.00 €
¼ page :	500.00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2016, chapitre 70, autres produit, art 7082.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

